

COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

21 bis rue de Lisieux 27230 THIBERVILLE

Service Enfance Jeunesse

GRILLES TARIFAIRES

Grille validée en Conseil Communautaire le 28/06/2018



GRILLE ENFANCE

ACCUEIL PERISCOLAIRE	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
QF	de 0 à 399€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 1099€	de 1100€ à 1499€	1500€ et +
Coût à l'heure	0,26 €	0,65 €	0,91 €	1,24 €	1,69 €	1,95 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (1/2 JOURNÉE)	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
QF	de 0 à 399€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 1099€	de 1100€ à 1499€	1500€ et +
Adhésion	Adhésion d'1€ / an (applicable à compter de janvier 2018)					
Facturation à la 1/2 journée (hors coûts sorties, hébergement et transport pris en charge à hauteur de 50% par les familles)	0,84 €	1,05 €	1,47 €	2,00 €	2,73 €	3,15 €
Déjeuner	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (JOURNÉE)	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
QF	de 0 à 399€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 1099€	de 1100€ à 1499€	1500€ et +
Adhésion	Adhésion d'1€ / an (applicable à compter de janvier 2018)					
Facturation à la journée 8h (hors coûts sorties, hébergement et transport pris en charge à hauteur de 50% par les familles)	1,40 €	1,75 €	2,45 €	3,32 €	4,55 €	5,25 €
Déjeuner	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

Où trouver mon Quotient Familial (QF) ?

En vous connectant à votre compte via le site caf.fr

QF Cnaf (Quotient familial) : comment le calculer ?

$$\frac{((1/12^{\text{ème}} \text{ des ressources de l'année N-2}) + \text{prestations mensuelles})}{\text{Nombre de parts}}$$

Les ressources mensuelles à prendre en compte sont celles figurant sur l'avis d'imposition N-2 à la rubrique "total des salaires et assimilés", c'est-à-dire avant la déduction forfaitaire de 10% ou frais réels. Le cas échéant, il faut y ajouter toutes les autres natures de revenus imposables (Exp. Capitaux, mobiliers, fonciers...) ainsi que les heures supplémentaires et les indemnités journalières (accident et/ou maladie professionnelle). Le montant doit être divisé par douze pour obtenir le revenu mensuel.

Calcul du nombre de parts :

Nombre de parts	Composition de la famille
2	Couple ou personne isolée
0,5	Par enfant (1er et 2e enfant à charge)
1	Pour le 3e enfant à charge
0,5	Pour les enfants supplémentaires ou par enfant handicapé

Données source Cnaf.

Application du plein tarif ?

Le plein tarif s'applique pour les familles considérées "hors secteur".

Hors secteur = enfant non scolarisé dans un établissement scolaire du secteur CCLPA ET ne résidant pas sur la CCLPA.

Si l'un ou l'autre des critères est respecté, la grille tarifaire adaptée aux ressources s'appliquera.